

ÉTAT DES LIEUX DES DISCRIMINATIONS AU MAROC DEPUIS LA MISE EN PLACE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

La gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a soulevé, au Maroc comme à l'international, un certain nombre de défis majeurs pour, d'une part, protéger les populations de la pandémie et de ses conséquences socio-économiques et d'autre part, maintenir et préserver l'état de droit.

En effet, depuis mars 2020, des mesures et dispositions exceptionnelles à caractère juridique, administratif et institutionnel ont été adoptées par le gouvernement marocain afin d'endiguer la propagation de l'épidémie. Mais ces mesures ont eu un effet pervers sur la situation des droits humains. Si elles ont permis de limiter les risques sanitaires encourus, elles ont, en contrepartie, contribué à renforcer la situation de précarité et de vulnérabilité de certains groupes de populations présents sur le territoire marocain, limité les possibilités de faire valoir ses droits, et ont accentué, voir fait émerger, certaines formes de discriminations systémiques.

Cette note élaborée par les membres du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination couvre la période de mars à décembre 2020, et vise à documenter et à analyser

les différentes formes de discriminations renforcées et/ou apparues spécifiquement depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

[télécharger la note complète en français](#)

[télécharger la note complète en arabe](#)